



## **RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2005**

# EDITORIAL

Le rapport d'activité doit être considéré comme un instrument important constituant à la fois un exercice de synthèse et un exercice de mémoire.

Depuis la création de la CCBB le travail a été accompli à un rythme plutôt soutenu, et il est salubre au moins une fois par an de prendre le temps de mémoriser ce qui a été réalisé, à titre d'information collective envers la population communautaire bien naturellement, mais aussi en direction des institutions avec lesquelles sont engagées de nombreuses démarches partenariales.

L'année 2005 correspond à la troisième année d'existence de la CCBB et l'a fait entrer progressivement dans l'action concrète sur un certain nombre de dossiers programmés.

C'est à travers la compétence phare, le **développement économique et commercial**, que l'accent a été mis sur l'engagement d'une grande opération foncière sur la zone de l'échangeur de Vouvray pour préparer le formidable projet de tourisme commercial du « Village des Alpes<sup>®</sup> ».

Parallèlement l'aménagement de l'autre zone d'activité des Etournelles a été achevé et va permettre d'entamer l'étape suivante de commercialisation.

Concernant le domaine de l'**aménagement du territoire** les actions du Contrat de Développement Rhône-Alpes conduit en partenariat avec la CCPG (Communauté de communes du Pays de Gex) ont été poursuivies.

Par l'intermédiaire de l'ARC (Association de coopération régionale regroupant toutes les communautés de communes autour du grand Genève) il a été contribué au travail du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, vaste programme de réflexion sur l'impact du déploiement de Genève coté France et de mise en œuvre de solutions d'anticipation des problèmes générés.

C'est dans ce cadre que la CCBB participe au Syndicat mixte d'études des transports et des déplacements, afin de traiter les flux migratoires liés à la très forte expansion démographique que connaît et va connaître le secteur.

Enfin sous la conduite du Conseil général a été engagée une réflexion sur la liaison rapide Pays de Gex et bassin Bellegardien.

L'année 2005 aura été pour le **développement touristique** une année de profonde remise en question, puisque il a été mis en place la décision courageuse de dissoudre l'ADT (Agence de développement touristique) mise en place avec le Pays de Gex, mais qui, depuis de trop nombreuses années, faisait l'objet de forts dysfonctionnements.

Fort heureusement une fois cette étape franchie et remise en ordre de marche, il a été décidé de valoriser plusieurs sites remarquables par l'éclairage, ainsi que de mener des actions de requalification d'autres sites panoramiques ou touristiques.

Au titre de la compétence d'actions de **soutien à la population et communication** ont été en particulier concrétisées la mise en service de la fourrière intercommunale dans de nouveaux locaux, et l'ouverture du CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique) le 6 juin 2005.

L'action sociale envers les maisons de retraites de Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille et Confort, est entrée dans sa phase de croisière.

Egalement ont été régulièrement entreprises envers le monde associatif des actions de mécénat en échange d'un relais de communication de l'identité de la CCBB.

La compétence **gestion des déchets ménagers**, aura vu se finaliser le réseau de nos déchetteries satellites (Champfromier et Châtillon-en-Michaille).

Parallèlement le délégataire pour la construction et la gestion de la déchetterie centrale, située à coté du Sidefage sur la commune de Bellegarde-sur-Valserine a été choisi et investi de cette mission.

La **commission finances** continue d'exercer son rôle de préparation des grands rendez-vous annuels constitués par le DOB (débat d'orientation budgétaire), les budgets, les démarches auprès des institutions bancaires pour la mise en place des emprunts décidés par le Conseil communautaire. D'autre part cette commission porte un regard averti sur l'exécution financière tant dans le domaine du

fonctionnement de la structure, que dans le domaine des investissements engagés suite aux décisions du Conseil communautaire.

La **CLETC (Commission locale d'étude et transfert des compétences)** est redevenue opérationnelle et fonctionne après l'élection de son nouveau Vice-Président l'actuel maire d'Injoux-Génissiat qui succède au poste laissé vacant suite au décès du regretté Roland Méola.

Enfin la compétence de **la gestion environnementale et des espaces pastoraux** fraîchement mis en place a besoin de trouver ses marques pour imprimer peu à peu son empreinte dans un domaine qui deviendra de plus en plus d'actualité et central dans les années à venir. Les défis dans ce domaine seront complexes et importants et nous ne pourrons en être absents.

L'évocation ci-dessus n'est évidemment qu'un condensé de l'action communautaire conduite durant l'année 2005 au sein de ce grand bassin Bellegardien et est développée plus en détail dans ce rapport d'activité.

**Michel DE SOUZA**

Président de la Communauté de communes du Bassin Bellegardien

**Patrick PERREARD**

1<sup>er</sup> Vice-Président chargé de la commission économique et commerciale

**Régis PETIT**

2<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de la commission aménagement du territoire

**Michel CHAPPUIS**

3<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de la commission développement touristique, patrimonial et culturel

**Jean-Marc BEAUQUIS**

4<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de la commission gestion des déchets ménagers

**Elisabeth GONIN**

5<sup>ème</sup> Vice-Présidente chargée de la commission des finances

**Jean-Luc DEMARQUET**

6<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de la commission d'étude de transfert de compétences depuis le 2 juin 2005

**Gilles MARCON**

7<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de la commission sociale et développement des services à la population

**Gustave MICHEL**

8<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de la commission politique environnementale et gestion des espaces

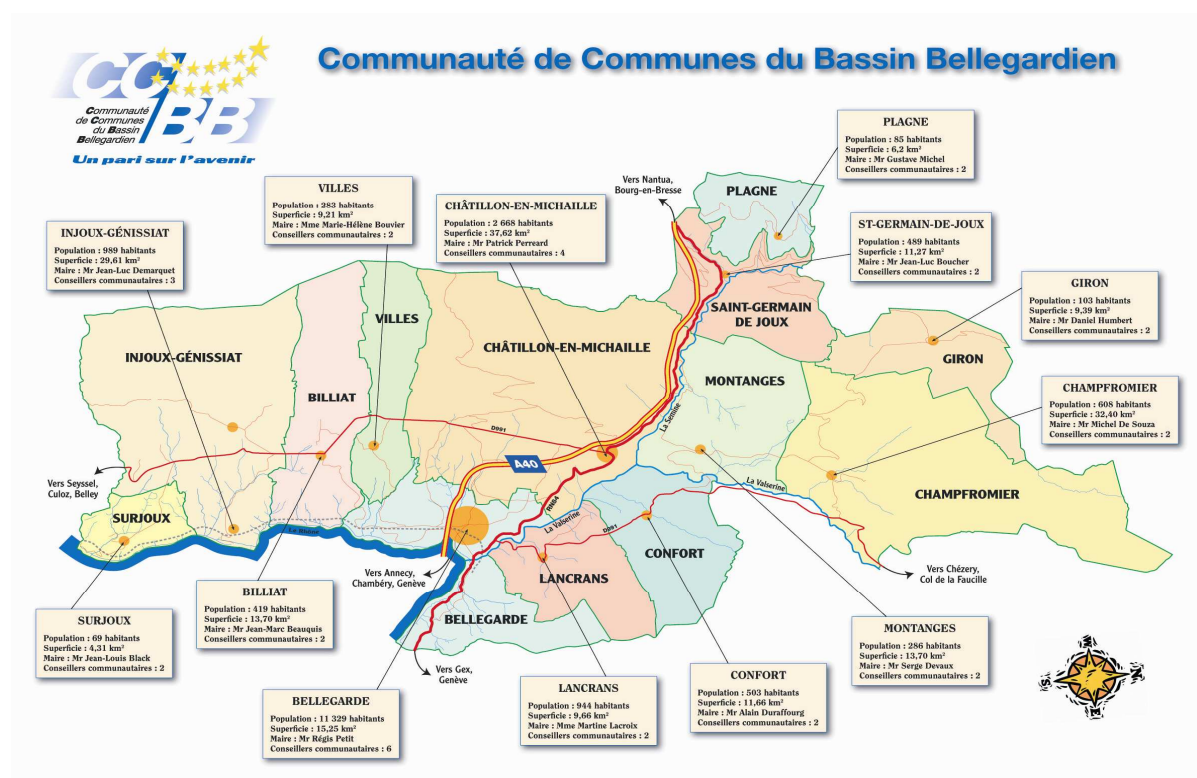
# PREAMBULE

Dans un souci de transparence des activités des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Code général des collectivités territoriales, dans son article L. 5211-39 stipule que :

"Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."

C'est dans cet esprit de diffusion des informations relatives à l'activité de la CCBB auprès des communes, institutions et usagers qu'a été rédigé le rapport d'activité 2005 relatant une année de la collectivité territoriale.

# TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE



# GENERALITES – DONNEES PHYSIQUES

## Composition – Territoire du Bassin Bellegardien :

La CCBB est composée de treize communes membres : Bellegarde-sur-Valserine, Billiat, Champfromier, Châtillon-en-Michaille, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Lancrans, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux, Villes.

## Population

La population totale du Bassin Bellegardien est de 18 775 habitants (source INSEE 1999) répartis comme détaillés dans le tableau ci-dessous.

La CCBB comprend douze communes rurales et une ville centre, Bellegarde-sur-Valserine qui représente à elle seule plus de la moitié de la population.

Bellegarde est le centre urbain du territoire communautaire ce qui en fait le principal pôle d'attractivité du bassin de vie au niveau économique et commercial, des services et des administrations.

Commune	Population totale	Population DGF	Nombre de délégués communautaires	Superficie
<b>Bellegarde-sur-Valserine</b>	11 329	11 455	6	15,25 km <sup>2</sup>
<b>Billiat</b>	419	444	2	13,70 km <sup>2</sup>
<b>Champfromier</b>	608	700	2	32,40 km <sup>2</sup>
<b>Châtillon-en-Michaille</b>	2 668	2 788	4	37,62 km <sup>2</sup>
<b>Confort</b>	503	528	2	11,66 km <sup>2</sup>
<b>Giron</b>	103	171	2	9,39 km <sup>2</sup>
<b>Injoux-Génissiat</b>	989	1 049	3	29,61 km <sup>2</sup>
<b>Lancrans</b>	944	971	2	9,66 km <sup>2</sup>
<b>Montanges</b>	286	322	2	13,70 km <sup>2</sup>
<b>Plagne</b>	85	112	2	6,20 km <sup>2</sup>
<b>Saint-Germain-de-Joux</b>	489	544	2	11,27 km <sup>2</sup>
<b>Surjoux</b>	69	98	2	4,31 km <sup>2</sup>
<b>Villes</b>	283	300	2	9,21 km <sup>2</sup>
<b>Total CCBB</b>	<b>18 775</b>	<b>19 482</b>	<b>33</b>	<b>203,98 km<sup>2</sup></b>

# ADMINISTRATION

## Répartition par siège et représentation des communes

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<b>Bellegarde-sur-Valserine</b> 6 sièges	Régis PETIT, Michel CHAPPUIS, Elisabeth GONIN, Roland MULTIN, Jean ROBIN, Bernard MARANDET	Léon GAVAGGIO, Madeleine MONVAL, Didier BRIFFOD, Marc NUBLAT, Jeanine GAVEN, Lucien BOUVET
<b>Billiat</b> 2 sièges	Jean-Marc BEAUQUIS, Luc BLAZER	Jean-Claude BOUDOSCQ, Alfred MORIN
<b>Champfromier</b> 2 sièges	Michel DE SOUZA, Thierry AUBERT	Maryvonne ETALLAZ, Charles TODESCHINI
<b>Châtillon-en-Michaille</b> 4 sièges	Patrick PERREARD, Gilles MARCON, Roger SAGE, Jean-Yves DEFFAUX	Firmin MOYA, Georgette GROSPELLIER, Michel JOLY, Gilles ZAMMIT
<b>Confort</b> 2 sièges	Alain DURAFFOURG, Michel JERDELET	Camille GROS, Danielle PEREIRA
<b>Giron</b> 2 sièges	Daniel HUMBERT, Jean- Pierre PACCOUD	Irmtaut PAGNIER, Ursula RHYNER
<b>Injoux-Génissiat</b> 3 sièges	Jean-Luc DEMARQUET, Albert COCHET, Gilles BALLY	Michel BARDONE, Rémy BILLET, Joël PRUDHOMME
<b>Lancrans</b> 2 sièges	Martine LACROIX, Christian DECHELETTE	Charles CHAZALET, Cédric CHENNAZ
<b>Montanges</b> 2 sièges	Serge DEVAUD, Marie- Thérèse PERRIN	Daniel PATUEL, Louis ROCHAIX
<b>Plagne</b> 2 sièges	Gustave MICHEL, Michel FAVRE	Jean DONINI
<b>Saint-Germain-de-Joux</b> 2 sièges	Jean-Luc BOUCHER, Gilles THOMASSET	Rosemarie GERMAIN, Ludovic PANNIER
<b>Surjoux</b> 2 sièges	Jean-Louis BLACK, Gilbert SACHET	Jean MOREL, Guy VITRANT
<b>Villes</b> 2 sièges	Marie-Hélène BOUVIER, Thierry TROHET	Guy SUSINI, Agnès VIALARD

## **Recomposition de l'exécutif**

Le Conseil communautaire se réunit en moyenne toutes les 8 semaines. Il a été décidé que ces réunions seraient décentralisées tour à tour dans chaque commune membre afin de marquer l'appartenance de chacune au sein de la communauté.

Chaque conseil est précédé d'une séance du Bureau communautaire au cours de laquelle les dossiers à examiner en Conseil communautaire sont présentés. Il est alors décidé de les inscrire à l'ordre du jour du Conseil communautaire en fonction de leur avancée et/ou de l'urgence de les évoquer.

En sa séance du 2 juin 2005 le Conseil communautaire a acté l'élargissement du Bureau communautaire en portant son effectif de 15 à 18 membres afin de permettre d'accueillir les représentants des communes ne détenant encore aucun siège au sein de cette instance. Après appel à candidatures pour l'élection de 2 Vice-Présidents et 3 assesseurs et vote à bulletins secrets les personnes suivantes ont été immédiatement installées dans leurs fonctions :

- Monsieur Jean-Luc DEMARQUET en qualité de 6<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Gustave MICHEL en qualité de 8<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Jean-Louis BLACK en qualité de 8<sup>ème</sup> assesseur,
- Monsieur Serge DEVAUD en qualité de 9<sup>ème</sup> assesseur,
- Monsieur Daniel HUMBERT en qualité de 3<sup>ème</sup> assesseur.

## **Structuration des services communautaires**

Les services communautaires sont dirigés par Monsieur Yves BARON, Directeur général des services et sont composés actuellement de :

Madame Annick DOSNE, secrétaire de mairie, chargée des fonctions de comptable, de l'animation et du secrétariat.

Monsieur Mickaël DE SA CORREIA, chargé de mission, et animant à ce titre les commissions politiques contractuelles, développement économique et du territoire.

Madame Sandrine BECHU, chargée de mission pour la gestion intercommunale de la collecte et du traitement des ordures ménagères animant la commission gestion des déchets remplacée en juillet 2005 par Madame Evelyne DE BARROS, rédactrice-chef, dans ces mêmes fonctions.

Madame Christelle JOURDAN, agent administratif, animant les commissions développement touristique, patrimonial et culturel, communication et développement des services à la personne.

Madame Marie COUTIER, agent administratif, qui assure l'accueil et le secrétariat des services.

Madame Hélène ANTOINE, coordinatrice du CLIC du Bassin Bellegardien qui a pris ses fonctions en mai 2005.

# RAPPORT D'ACTIVITE PAR COMPETENCE COMMUNAUTAIRE

## Développement économique

### ZONE D'ACTIVITE DES ETOURNELLES

L'aménagement a commencé par l'attribution des travaux de VRD et espaces verts aux entreprises Famy SA / Gerland / Eurovia, MT Paysage, Salendre Réseaux et Socatra SAS pour le bassin de rétention des eaux pluviales.

La desserte en gaz naturel est prévue pour les entreprises devant s'installer dans cette zone d'activité économique (ZAE) avec une seconde convention négociée avec Gaz de France pour obtenir des modalités d'intervention plus intéressantes que lors de la première convention.

Un échange de terrains avec la ville de Bellegarde-sur-Valserine a été réalisé par l'acquisition d'une parcelle au lieudit « En Ségiat » sise sur l'emprise de la ZAE en cours d'aménagement et, en contrepartie, par la cession d'une parcelle au lieudit « Au Fay » à l'arrière du centre technique municipal dans la continuité du terrain d'assiette sur lequel s'implante le nouveau Centre technique municipal.

En outre, dans le cadre du développement économique, la Région finance en partie les investissements (aménagement paysagers) de la zone des Etournelles.

### ZONE D'ACTIVITE DE VOUVRAY

Le Conseil communautaire adhère au projet de tourisme commercial d'envergure dit « Village des Alpes<sup>®</sup> » présenté par l'investisseur britannique Bergerac Estates Limited sur la future ZAE de Vouvray. La CCBB commence à acquérir les terrains pour permettre cette opération. De même une déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire seront lancées afin d'assurer le bon déroulement des achats nécessaires à l'emprise foncière de cet important projet pour tout le territoire. La Région Rhône-Alpes participe financièrement et partiellement à l'aménagement de cette zone d'activité économique de Vouvray.

### DIVERS

Une dotation au fonds Voltaire Initiative est accordée pour les prêts d'honneur à destination des créateurs d'entreprise du Bassin Bellegardien.



## **Aménagement du territoire ouvrages intercommunaux et politique foncière**

### **LIAISON ROUTIERE ENTRE BELLEGARDE ET LE PAYS DE GEX ET RACCORDEMENT AVEC L'AUTOROUTE A 40**

Au cours de l'année 2005 il a été décidé par les élus communautaires suite à une réunion tenue le 22 juin en présence notamment de Mme Jocelyne BOCH, Vice-Présidente du Conseil général de l'Ain et de M. Georges THEURIAUX, Directeur adjoint pour les affaires techniques au Conseil général, de manifester la volonté de créer une liaison routière entre Bellegarde et le Pays de Gex et un raccordement à l'autoroute A 40. L'évolution dynamique que connaît le Bassin Bellegardien est due à la création de nouvelles zones économiques, à la réalisation du futur pôle multimodal ferroviaire, au développement des zones d'habitat et à son essor démographique.

Une étude de faisabilité technique et financière a été confiée par le département à des bureaux d'études spécialisés.

### **FUTUR CENTRE AQUATIQUE ET DE LOISIRS INTERCOMMUNAL**

Pour ce projet d'importance et majeur pour la CCBB, une étude de programmation préalable à la conception de l'ouvrage est nécessaire.

Pour cette étude et après consultation le groupement constitué par les sociétés Ingénierie sportive et culturelle (ISC) et AEMCO a été retenu avec la mission d'accompagner la CCBB pour la définition du concept du projet et pour la désignation de la maîtrise d'œuvre qui aura en charge son élaboration.

Selon le planning arrêté dans ce cadre, les études préalables de faisabilité devraient être exécutées de janvier à juin 2005, la concession de maîtrise d'œuvre d'avril à septembre 2005, l'étude et la conception du projet d'octobre 2005 à septembre 2006 et enfin les travaux devraient être réalisés entre octobre 2006 et février 2008.

Lors du Conseil communautaire du 2 juin 2005 deux instances de concertation représentatives du maître d'ouvrage ont été créées et auront la charge d'accompagner la démarche de définition, programmation et conception de cet espace aquatique, à savoir :

- un comité de pilotage représentatif des collectivités, usagers, administrations et services divers, à même d'orienter l'assistant technique dans l'élaboration du projet et de valider les différentes étapes de la conception de l'équipement,
- un comité de suivi technique plus léger dans sa composition et plus présent, constituant avec l'équipe d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et les représentants du maître d'ouvrage, la cellule technique formulant dans le détail les différentes solutions envisagées et ayant la charge d'évaluer les faisabilité et opportunité.

### **LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT RHÔNE-ALPES (CDRA)**

Afin de mieux répondre aux enjeux de développement de son territoire, la CCBB s'est engagée dans la mise en œuvre du Contrat de développement Rhône-Alpes avec le Conseil régional Rhône-Alpes en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Gex. Ce contrat arrive dans sa deuxième année d'existence et les actions prévues au titre de l'année 2005 pourront recevoir un commencement d'exécution par le biais d'une délégation consentie au Président.

### **PROGRAMME LIFE**

Le programme LIFE nature et territoires en Rhône-Alpes porté par l'Office national des forêts en appui avec le Parc naturel du Haut-Jura pour le compte de la CCPG et la CCBB concerne la Haute Chaîne du Jura. Ayant reçu l'accord de l'Union européenne fin août 2004 la mise en œuvre des actions retenues pourrait s'effectuer dès cette année. Il s'agirait de diagnostiquer la gestion sylvo-pastorale et de communiquer autour du projet LIFE sur les actions conservatoires du patrimoine naturel et sur l'impact de l'activité sylvo-pastorale sur le site et la faune qui s'y réfugie.

## **POLITIQUE CONTRACTUELLE : CDRA**

Au titre de 2005 le programme d'actions du CDRA portera notamment, dans son volet économique en collaboration avec l'Agence de développement économique, sur la mise en œuvre de projets structurants tels que la future pépinière d'entreprises, l'étude de développement des TIC, la constitution d'un pôle stratégique de développement et prospection économique.

## **Développement touristique, patrimonial, culturel et communication**

### **Tourisme**

Cette compétence a pour objectif l'amélioration de l'accueil touristique, patrimonial et culturel en partenariat avec l'Office de tourisme de Bellegarde-sur-Valserine et sa région. Elle vise également par la mise en œuvre d'actions appropriées à harmoniser la signalisation touristique du territoire communautaire et extracommunautaire par voie contractuelle avec différents partenaires afin d'en accentuer l'efficacité.

### **AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (ADT)**

Cette agence de promotion et de développement touristique d'intérêt commun aux Pays de Gex et Bassin Bellegardien créée en mars 2003 avait pour mission de porter la conduite d'actions transversales, de coordonner et fédérer l'action des différents acteurs de tourisme sur ces territoires. Suite à des dysfonctionnements dans l'administration et la gestion de cette association qui ont altéré son fonctionnement normal, la CCBB a exprimé lors du Conseil communautaire du 2 juin 2005 son intention de quitter cette structure et de suspendre son soutien financier. Ainsi les élus ont décidé de procéder à la résiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2006 de la convention tripartite (intervenue le 27 juin 2003) avec l'ADT, la CCBB et la CCPG compte tenu d'un préavis contractuel de 6 mois.

### **OFFRE DE RANDONNEES**

Au titre du CDRA et sur le plan touristique l'effort portera sur l'action « sentiers / offre de randonnée » qui sera reconduite pour un total de 85 000 € subventionnée à hauteur de 30 % par le CDRA et ainsi que sur la conduite d'une réflexion destinée à la restauration d'une animation sur le Rhône par la mise en œuvre d'activités touristiques fluviales.

Enfin, les actions d'animation et de promotion touristiques ont été réalisées pour un montant d'environ 137 000 € financé à 39 000 € par la Région Rhône-Alpes.

### **TAXE DE SEJOUR**

Elle a été instituée et recouvrée par la CCBB sur l'ensemble du territoire communautaire pour tous les hébergeurs et pour toute l'année. Suite à une réunion tenue en mairie de Giron en mai 2005 les représentants du Syndicat Mixte de Développement Touristique du Haut-Jura qui percevait précédemment la taxe de séjour des hébergeurs de Giron ont souhaité une compensation pour les activités touristiques liées à la saison hivernale et à la pratique du ski nordique. Un accord a été trouvé dans le sens que la CCBB reversera la part perçue sur la taxe de séjour correspondant à la période hivernale donnant lieu à une convention.

## **PROPOSITIONS DIVERSES D'AMELIORATION EN MATIERE D'EQUIPEMENTS TOURISTIQUES**

Divers projets sont arrêtés sur différents lieux du territoire :

- amélioration des abords et de l'accès au Pain de Sucre sur la commune de Surjoux,
- réaménagement du site d'observation et de découverte de Catray sur la commune de Châtillon-en-Michaille,
- mise en valeur par l'éclairage d'éléments patrimoniaux à caractère historique, touristique ou remarquable sur différentes communes du territoire communautaire.

## **BORNE AU LION**

Ce haut-lieu d'Histoire situé sur le territoire de la commune de Champfromier a connu une « cure de rajeunissement » par la mise en œuvre d'importants aménagements tant routiers que mobiliers entrepris en coopération avec les départements du Jura et de l'Ain et en partenariat avec les 3 communautés de communes des Hautes Combes, du Pays de Gex et du Bassin Bellegardien. Ces embellissements et réalisations ont été inaugurés lors de la traditionnelle fête du Maquis le 30 juillet 2005.

## **Communication**

### **PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS**

Le plan de communication pour l'année 2005 s'est orienté dans les trois directions suivantes :

- installation de panneaux de stades revêtus du logo de la CCBB dans les différents équipements sportifs du bassin bellegardien,
- dotation de tenues sportives aux équipes de jeunes,
- insertion d'encarts publicitaires dans les différentes éditions des clubs, dotation de coupes pour les manifestations sportives, partenariat avec les associations pour l'organisation de leurs manifestations exceptionnelles.

### **BULLETIN D'INFORMATION INTERCOMMUNAL**

La conception et réalisation du magazine d'information intercommunal intitulé "CCBB Point Com" assurées en interne par la Communauté de communes ont donné lieu à la diffusion d'un numéro spécial mettant en valeur la commune de Giron.

### **FEU ANNUEL PYROSYMPHONIQUE**

Ce traditionnel spectacle s'est d'ailleurs déroulé le 15 août 2005 dans cette charmante commune montagnarde de Giron.

## Suivi financier et budgétaire

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2005, le Conseil communautaire adopte les grands axes présentés :

- Maîtrise encadrée des dépenses,
- Grande mobilisation dans l'obtention des recettes,
- Evolution contenue de la fiscalité,
- Poursuite des engagements et équipements structurants avec recours limité à l'emprunt.

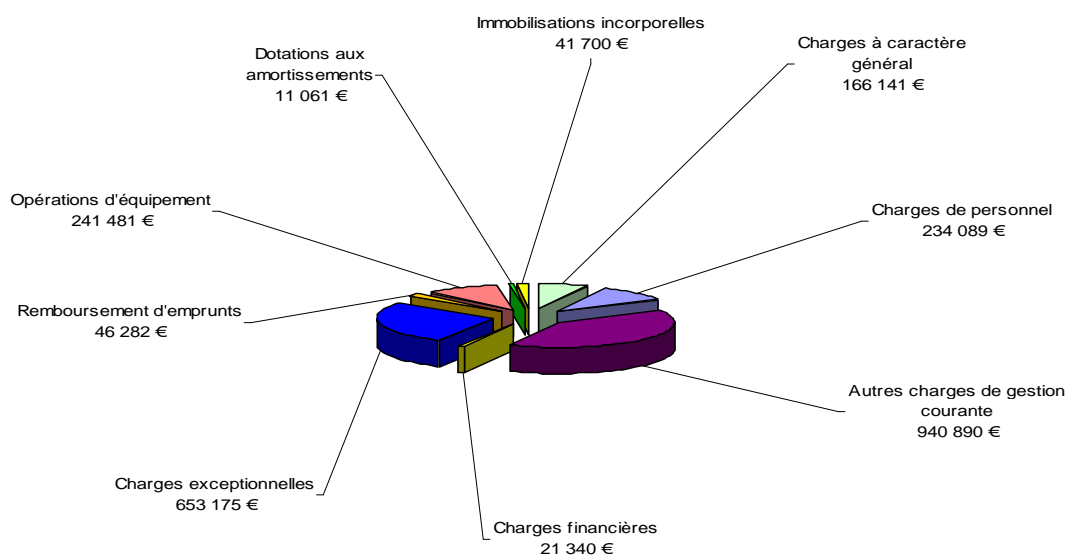
Le budget 2005 est voté à l'unanimité ainsi que les budgets annexes du service des ordures ménagères, des zones d'activité économique de Vouvray et du Fay

Il vote aussi à l'unanimité les taux des 4 taxes en légère augmentation par rapport à l'année 2004 à savoir :

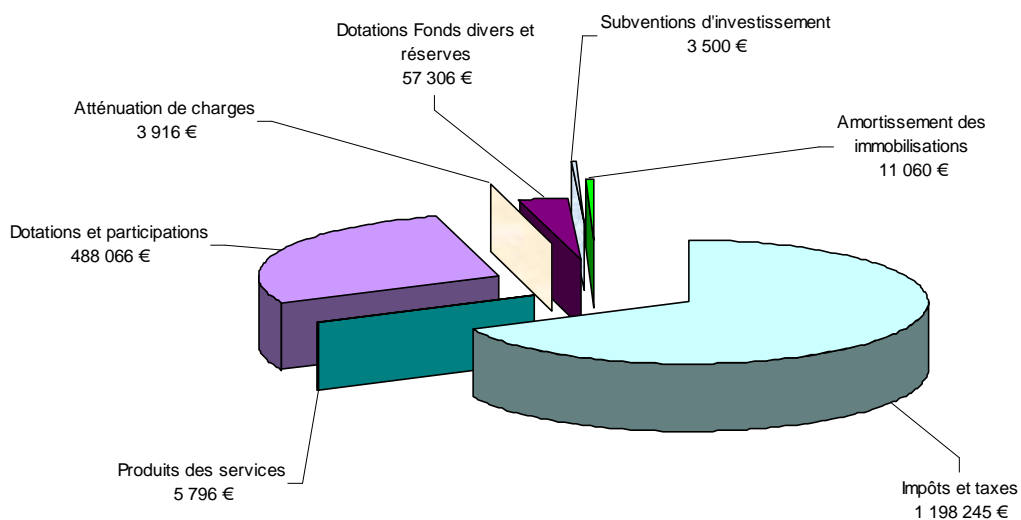
- Taxe d'habitation : 1,35 %
- Taxe sur le foncier bâti : 1,70 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 3,70 %
- Taxe professionnelle : 1,60 %

# BUDGET GENERAL

## DEPENSES BUDGET GENERAL 2005

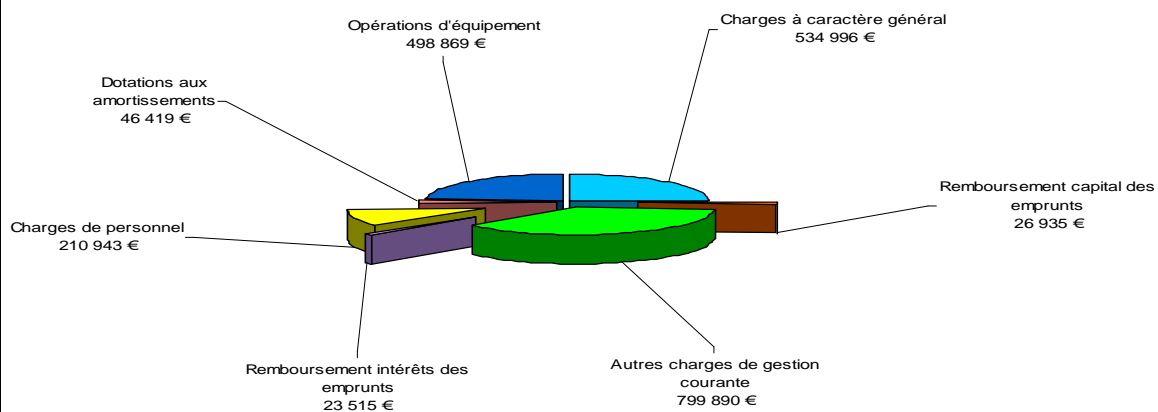


## RECETTES BUDGET GENERAL 2005

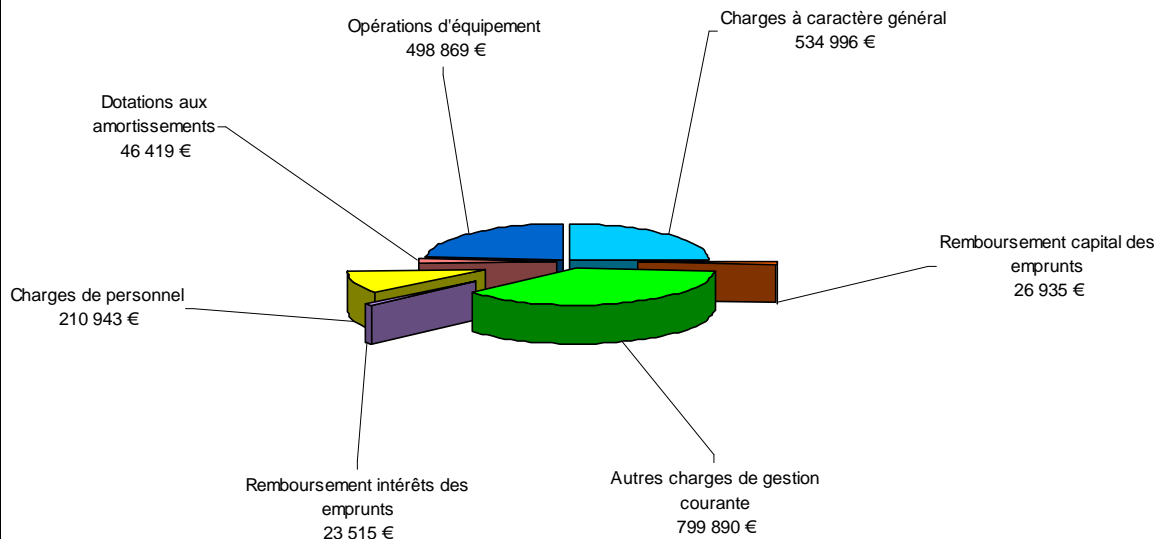


# BUDGET ORDURES MENAGERES

## DEPENSES SERVICE ORDURES MENAGERES 2005



## DEPENSES SERVICE ORDURES MENAGERES 2005



## Etudes de transferts de compétences, évolution statutaire

Cette commission a pour objectif d'étudier l'impact des transferts de compétences des communes vers la CCBB. Ses travaux consistent à étudier tout nouveau projet d'équipement d'importance ou tout nouveau service pour mesurer l'incidence qui s'en suivra sur les ressources de la Communauté de communes.

Cette commission a aussi pour vocation d'examiner les conditions d'intégration dans les statuts de toute nouvelle compétence et d'en définir le champ d'application. Dans ce cadre la commission a eu à réfléchir au « toilettage » des statuts pour y inclure la notion d'intérêt communautaire et, à l'occasion, favoriser une meilleure lisibilité des compétences dont a été dotée la CCBB. Cette réflexion s'est engagée dans le prolongement de la réorganisation de l'administration communautaire qui s'est traduite par la restructuration de ses instances : bureau et commissions.

A ce titre le bureau a été porté à un effectif de 18 membres pour permettre d'inclure en son sein une représentation de toutes les communes adhérentes à la CCBB. A cette occasion l'exécutif s'est doté d'une huitième vice-présidence, dotation assortie d'une redistribution et recomposition des commissions. Ainsi la commission d'étude des transferts de compétence a cédé le volet communication à la commission de développement des services à la personne tout en conservant la partie animation à caractère événementiel dans son giron.

Pour sa part la commission de gestion de l'environnement s'est scindée en deux nouvelles commissions, l'une dédiée au traitement des déchets et l'autre à la politique environnementale et de gestion des espaces naturels placée sous la responsabilité du huitième vice-président.

## Développement social et services à la population

### CLIC DU BASSIN BELLEGARDIEN

Le CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Bassin Bellegardien a démarré ses activités début mai 2005 avec la prise de poste de la coordinatrice, Madame Hélène ANTOINE et l'ouverture de ses portes au public en juin 2005.

L'activité du CLIC fait l'objet d'un rapport spécifique annuel qui sera présenté l'année suivante à la mi juin lors du Comité de Pilotage et sera distribué à chacune des mairies du territoire communautaire. Pour plus d'informations, le rapport pourra être consulté en mairie par tous : élus et usagers.

### Pour 2005, année de démarrage du CLIC, les chiffres-clés de l'activité générale du service peuvent se résumer comme suit :

**4618 contacts** ont été établis et **plus de 2550 personnes** ont eu au moins connaissance du CLIC

#### **\* Activité en lien avec les usagers (243 contacts):**

- Contacts avec les usagers : **78 demandes** d'usagers ont été émises au CLIC.
- Semaine bleue, Présentation du CLIC au Club du 3<sup>ème</sup> âge : **165 retraités** ont participé à ces actions collectives.

#### **\* Activité en lien avec les partenaires (467 contacts):**

- Contacts généraux avec les partenaires : **78 échanges** d'informations générales entre le CLIC et les professionnels ou partenaires.
- Contacts avec les professionnels concernant les usagers : **36 échanges** d'informations avec les professionnels, concernant la situation d'usagers.
- Rendez-vous individuels avec les professionnels et partenaires pour se présenter mutuellement : **80 contacts** établis.
- Présentation du CLIC sous forme de conférence (médecins de ville, médecins de l'hôpital Saint Julien, Assistantes Sociales et médecins d'Hauteville-Lompnes, le personnel du CMP et du CPA) : **66 professionnels** ont été présents à ces conférences.

- Outils de coordination partenariale élaborés par le CLIC : **3**
  - \* Création d'une convention type : **70 conventions** ont été envoyées aux partenaires.
  - \* Lettre d' « Info-CLIC » : **100 lettres** d'information sur le démarrage et l'organisation du CLIC ont été envoyées aux partenaires.
  - \* Annuaire commun des partenaires du réseau : en cours de réalisation.
- Semaine bleue, journée du 19/10 d'information et de débats consacrée aux partenaires du réseau gérontologique, animée par une gériatre : **15 professionnels** ou partenaires du réseau y ont participé.
- Nombre de réunions auxquelles le CLIC a participé : **22 réunions**, dont 7 réunions partenariales organisées et animées par le CLIC.

**\* Campagne de communication (3908 contacts) :**

- Inauguration du CLIC : **70 personnes** présentes
- Plaquettes CLIC : **1900 plaquettes** ont été distribuées
- Affiches CLIC : **150 affiches** ont été distribuées
- Envois ciblés : **1772 envois** ont été faits par le CLIC
- Autocollants « Relais-CLIC » : **12 autocollants** ont été distribués aux Mairies du Bassin
- Conférences de presse : **4 conférences** de presse ont eu lieu sur le CLIC

**\* Formation :**

- Formation Logiclic : **2 jours**

### **ACTIONS ENVERS LES MAISONS DE RETRAITE**

Chaque année les souhaits exprimés par les établissements de Bellegarde-sur-Valserine (Croix-Rouge et Saint-Vincent), Châtillon-en-Michaille (Saint-Joseph) et Confort (Sœur Rosalie) sont étudiés en commission et doivent permettre d'acquérir du matériel directement utile au bien-être des résidents. Pour 2005 les subventions ont permis de financer un climatiseur pour la Croix-Rouge, des fauteuils releveurs électriques, des DVD et CD pour la maison Saint-Vincent, des nappes et des chauffe-assiettes pour la maison Saint-Joseph et du matériel hifi-vidéo, un home cinéma et un appareil photo numérique pour la maison Sœur Rosalie.

### **CHANTIER D'INSERTION PAR L'ENVIRONNEMENT**

Cette deuxième année de partenariat entre la CCBB et l'EIJA (Entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain) pour la gestion de l'équipe AUS (Atelier d'utilité sociale) s'est concrétisée pour les 13 communes du Bassin Bellegardien sollicitées fin 2004 par des interventions de débroussaillage, d'aménagements de sentiers et de petits travaux de maçonnerie sur des ouvrages patrimoniaux.

D'une part, tous les lundis l'équipe est intervenue pour l'entretien des berges de la Valserine et du Rhône pour en assurer l'entretien, le nettoyage, la surveillance et la réparation du mobilier. La surveillance des itinéraires de randonnée est une mission essentielle de l'équipe utile pour l'ensemble des partenaires locaux : associations, collectivités territoriales, offices de tourisme et service sentiers. D'autre part les autres jours de la semaine l'équipe est réservée pour les différentes missions confiées par les communes de la CCBB.

Cette deuxième année a confirmé l'efficacité de l'équipe encadrée par Olivier Rousset et les demandes des communes ont été telles que plusieurs interventions seront reportées sur l'année 2006.

2005 a vu la tenue d'un comité de pilotage le 11 mars ainsi que deux comités de suivi qui ont traité des situations de chaque salarié et essayer d'anticiper leur sortie de ce chantier d'insertion.

La CCBB souhaite maintenir cette activité sociale afin de répondre au besoin d'insertion par le travail mais cette compétence ne peut se pérenniser sans le partenariat essentiel des autres collectivités territoriales et institutions.

### **FOURRIERE INTERCOMMUNALE**

Une convention de partenariat avec l'association Arche de Noé est intervenue pour encadrer ce nouveau service à la population et précise les obligations des deux parties concernées.

La CCBB s'engage à construire un bâtiment administratif d'accueil du public avec un garage, à réaliser l'extension du bâtiment existant avec 6 boxes doubles dédiés à la fourrière ainsi qu'à accompagner financièrement la prise en charge des salaires, véhicules et frais inhérents au fonctionnement du service.

En contrepartie l'Arche de Noé s'engage à assurer sa mission sur l'ensemble du territoire communautaire. Pour les communes extérieures à la CCBB par voie de convention et après accord du Conseil communautaire l'association pourra intervenir moyennant une participation financière selon un tarif déterminé.



L'activité de la fourrière a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur l'ensemble du territoire et l'Arche de Noé a recruté 2 salariés et acquis un véhicule adapté au transport d'animaux afin d'assurer un meilleur service à la population.

Parallèlement les travaux de construction destinés à l'extension et l'amélioration du bâtiment utilisé ont fait l'objet d'une consultation et de la passation des marchés réglementaires. Ils ont donc été engagés sans attendre pour respecter les termes du partenariat conclu. Ils s'élèveront à un montant de 137 532,69 € HT soit 164 489,10 € TTC.

## **Politique environnementale de gestion des déchets et des espaces naturels**

### **GESTION DES DECHETS MENAGERS**

Pour ce qui est de la gestion des espaces naturels, cette compétence n'a pu être mise en œuvre dans l'immédiat, la commission et les services se consacrent en priorité à la réalisation du réseau des déchetteries. La réorganisation intervenue par la mise en place d'une 8<sup>ème</sup> commission dédiée à ces attributions permettra de donner une suite concrète à cet objectif de préservation de l'environnement.

Pour ce qui concerne le traitement des déchets ménagers, le rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers retrace l'activité de la CCBB en ce domaine. Il est consultable au siège de la CCBB au 5 rue des Papetiers à Bellegarde-sur-Valserine ainsi que dans toutes les mairies du territoire communautaire.

Le réaménagement de la déchetterie de Châtillon-en-Michaille est en cours et le marché de la construction du local technique a été lancé.

De même la déchetterie de Champfromier est en voie d'achèvement et son coût global est de 210 500 €. Le règlement intérieur de cette déchetterie a été adopté à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 21 juillet 2005.

Pour la future déchetterie centrale de Bellegarde le Conseil a décidé de recourir à une délégation de service public et a choisi comme délégataire Onyx Auvergne Rhône-Alpes.

D'autre part une convention tripartite est intervenue avec l'Agence de l'eau et la société SITA-MOS au sujet de la collecte des déchets ménagers spéciaux et toxiques à raison d'une collecte mensuelle.

### **REDEVANCE SPECIALE POUR L'ELIMINATION DES DECHETS ASSIMILES**

Pour aider au financement du service d'élimination des ordures ménagères, et, à cet égard, de faire appel à des ressources équitablement partagées entre les ménages et autres usagers bénéficiant également des moyens mis en place, il a été décidé d'instituer le 28 septembre 2005 une redevance complémentaire dite « spéciale » pour le traitement des déchets non produits par les ménages mais pouvant être collectés et éliminés sans sujétions techniques particulières en même temps que les déchets ménagers. Cette redevance pour « déchets assimilés » sera applicable aux artisans, commerçants, services publics et administrations n'acquittant pas la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou en étant exonérés par la réglementation.

### **GESTION DES ESPACES NATURELS**

Pour ce qui est de la gestion des espaces naturels, cette compétence n'a pu être mise en œuvre dans l'immédiat, la commission et les services se consacrent en priorité à la réalisation du réseau des déchetteries. La réorganisation intervenue par la mise en place d'une 8<sup>ème</sup> commission dédiée à ces attributions permettra de donner une suite concrète à cet objectif de préservation de l'environnement.